

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

NF PARQUETS



PARQUETS

- Règles Générales de la Marque NF
- Règles Générales de fonctionnement des certifications gérées par FCBA sous Marques NF et NF Environnement par mandatement d'AFNOR Certification
- Règles de certification NF061
 - Modalités de gestion
 - Prescriptions techniques
 - Recueil des cahiers des charges

www.marqueNF.com

www.fcba.fr

www.fcba.fr



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège Social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

N° d'application : NF 061

DQ CERT N° 20-304

Révision N° 18

Annule et remplace les DQ CERT 15-367

Approuvé par le représentant légal d'AFNOR Certification le 13 mars 2020

Date de mise en application le 13 mars 2020

SOMMAIRE

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS	5
------------------------------------	---

Cahiers des charges sur éléments de parquets massifs ou contrecollés:

- Surchoix
- Premier
- Rustique
- Rustique pin maritime
- Nature
- Campagne
- Reflet
- Sologne
- Chalet
- Sélection

Cahiers des charges sur éléments de parquet en bois massif avec recouvrement, blocs anglais compris, avec système de guidage :

- Premier
- Rustique
- Nature
- Reflet

Cahiers des charges sur parquets mosaïque

- Premier
- Rustique
- Nature
- Standard
- AB (châtaignier)

Cahiers des charges sur éléments de lamparquet massif :

- Premier
- Rustique
- Nature

Le Référentiel de certification NF Parquets s’inscrit dans le cadre de la certification de produits et des services autres qu’alimentaires prévue dans les articles L 433-3 à L-433-10, R-433-1, R-433-2 et R453-1 du Code de la consommation. Il est composé des documents suivants :

- Les Règles Générales de la Marque NF, rédigées et gérées par «AFNOR Certification », qui définissent les conditions d’usage de la marque collective de certification,
- Les Règles Générales de fonctionnement des certifications gérées par FCBA sous marque NF et NF Environnement, par mandatement d’AFNOR Certification, qui cadrent les dispositions générales de fonctionnement de la certification,
- Les règles NF061 composées des documents suivants : - les modalités de gestion,
- les prescriptions techniques,
- le recueil des cahiers des charges.

Les Règles NF061 précisent les conditions d’application des Règles Générales de la marque NF aux parquets définis dans le paragraphe précédent.

FCBA s’engage, avec l’ensemble des parties intéressées (représentants des fabricants, des utilisateurs et des experts techniques), à s’assurer de la pertinence de ces règles de certification NF061 et notamment des présentes modalités de gestion, en termes de processus de Certification et de définition des exigences par rapport à l’évolution du marché.

Le présent recueil de cahier des charges a été soumis à l’approbation d’AFNOR Certification pour acceptation dans le système certification NF. Elles ont été approuvées par le représentant légal d’AFNOR Certification le 13 mars 2020.

Elles annulent et remplacent toute version antérieure.

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° de révision	Date de mise en application	Modification effectuée ⁽¹⁾
17	01/01/2016	Introduction : Remplacement directrice Générale par Représentant légal d’Afnor Eléments de parquets massifs avec rainures et/ou languettes - Limitation des critères de longueurs aux parquets à pose clouée - Modification « chalet » et « Campagne » Eléments de parquet en bois massif de recouvrement, blocs anglais compris, avec système de guidage - Limitation des critères de longueurs aux parquets à pose clouée
18	13/3/2020	Eléments de parquets massifs avec rainures et/ou languettes : intégration des critères de longueur aux parquets à pose clouée pour les classes qui n’avaient pas été modifiées lors de la révision précédente (Reflét, Sologne, Décoration et Sélection). Extensions des cahiers des charge des éléments de parquets massif à rainures et languettes aux éléments de parquets contrecollés pour les appellations Surchoix, Premier, Rustique, Nature, Campagne, Reflet, Sologne, Chalet, Décoration et Sélection Suppression des cahiers des charges Châtaignier A, Châtaignier B, Châtaignier C, hêtre jaune et hêtre vert.

⁽¹⁾ les principales modifications sont indiquées en caractères *bleus*



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres :
Eléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : **Surchoix** Marquage : **Sc-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Tous les défauts sont exclus
Jaunissement	
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur	
Traces de baguettes	Non permis
Rayon médullaire	Permis (maille)
Altération biologique	Non permis
PARTIES NON VISIBLES	
Seuls les petits nœuds et les légers défauts d'aspect sont autorisés.	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 500 mm
- moyenne supérieure ou égale à 750 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres :
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : **Premier**

Marquage : **Pr-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents)	<ul style="list-style-type: none"> - pas de limite de nombre pour les nœuds sains si non groupés et diamètre inf. à 2 mm - idem pour les nœuds noirs inférieurs à 1mm. Au-delà d'1 mm pas de nœud noir autorisé. - diamètre maxi pour les nœuds sains : 8 mm - pattes de chat peu apparentes - Nombre total de nœud admis : 3 par mètre ou 1 si longueur⁽¹⁾ inf. ou égale à 40 cm <p>⁽¹⁾ Longueur de la lame si parquet massif à rainure et languette et longueur de la frise de parement si parquet contrecollé</p>
Nœuds pourris	Non permis
Jaunissement	Non permis
Gerces	Non permis
Entre-écorces	Non permis
Coup de foudre	Non permis
Ronce	Peu marquée
Pente de fil	Permis sans limite (fil tranché non permis)
Cœur sain	Non permis
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permis
Rayon médullaire	Permis (maille)
Altération biologique	Non permis (piqûres noires non permises)
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté les flaches et l'aubier, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques) est admis sur une épaisseur ne dépassant pas le milieu de la joue supérieure de la lame. Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 350 mm

- moyenne supérieure ou égale à 550 mm avec moins de 20% des lames de longueur inférieure à 450 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres :
Eléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : **Rustique**

Marquage : **Ru-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	- $\varnothing \leq 20$ mm pour les largeurs ⁽¹⁾ inférieure ou égale à 70 mm - $\varnothing \leq 25$ mm pour les largeurs ⁽¹⁾ comprises entre 70 mm et 120 mm - $\varnothing \leq 30$ mm pour les largeurs ⁽¹⁾ supérieure à 120 mm ⁽¹⁾ Largeur de la lame si parquet massif à rainure et languette et largeur de la frise de parement si parquet contrecollé
Jaunissement	Toutes les autres singularités, ainsi que les fentes de cœur et les légères imperfections d'usinage pouvant être éliminées au ponçage, sont acceptées à condition que leur importance et leur disposition ne puissent compromettre ni la solidité, ni la durabilité du parquet mis en œuvre. Piqûre noire : maximum admis 2 par lame de parquet massif à rainure et languette ou par frise de parement si parquet contrecollé.
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	Bois rouge non permis.
	Non permis
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté les flaches, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 2) est admis.</p> <p>Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette.</p> <p>Imperfection d'usinage admise sur la languette sur 20% de la longueur si cela n'empêche pas le montage des lames</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 250 mm

- moyenne supérieure ou égale à 450 mm avec moins de 25% des lames de longueur inférieure à 350 mm

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres : Eléments de parquets massifs en pin maritime avec rainures et languettes pour les coursons (lames < à 2 m de longueur)

Appellation : **Rustique**

Marquage : **Rustique**

PAREMENT DE L'ELEMENT			
Singularités	Limites (mélange des 3 classes)		
	O (SN)	Δ (PN)	□ (NO)
Aubier sain	Permis		
Nœuds sains et adhérents	Permis si $\varnothing \leq 2$ mm	Nœuds de $\varnothing \leq 35$ mm permis avec légères gerces ^(b) si non groupés ^(a) Si groupés, leur surface totale ^(c) ne doit pas dépasser la surface représentative d'un nœud de $\varnothing \leq 35$ mm de diamètre.	Permis sans limite en diamètre et avec de légère irrégularité de surface Trous de nœuds et nœuds sautant non permis
Nœuds pourris	Non permis	Permis si $\varnothing \leq 15$ mm	
Poches de résine	Longueur ≤ 10 mm permise	Longueur ≤ 70 mm permise	Permise si la poche ne traverse pas l'élément
Traces de moelle	Longueur ≤ 10 mm permise	Longueur ≤ 70 mm permise	Sans limitation
Gerces et fentes traversantes	Permisses si à peine visibles	Légères fentes traversantes en bout permises gerces permises	
Variation de couleur	Permise s'il s'agit de couleur naturelle du bois		
Altération biologique	Non permise		
PARTIES NON VISIBLES			
<p>Exceptées les flaches, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantité si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette. Imperfection d'usinage admise sur la languette sur 20% de la longueur si cela n'empêche pas le montage des lames</p>			
<p>^(a) Les nœuds sont groupés si la distance les séparant, mesurée bord à bord, ne dépasse pas 30 mm ^(b) Les nœuds sont légèrement gercés si la largeur de la gerce ne dépasse pas 1 mm ^(c) Surface : $(\pi \times d_{a1} \times d_{b1})/4 + (\pi \times d_{a2} \times d_{b2})/4 + \dots$ lorsque d_{a1} est le plus petit diamètre et d_{b1} est le plus grand diamètre du 1^{er} nœud</p>			

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : **Nature**

Marquage : **Na-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain traité (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Aubier sain : Permis sans limitation. Aubier foncé : admis s'il nuit peu à l'aspect général (ex : 2 cm de large sur 25 de long dans le sens longitudinal de la lame)
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	<ul style="list-style-type: none"> - pas de limite de nombre pour les nœuds sains - idem pour les nœuds noirs inférieurs à 1mm. Au-delà d'1 mm pas de nœud noir autorisés. - diamètre maxi pour les nœuds sains : 10 mm - nœuds fendus autorisés si non éclatés
Jaunissement	<p>Toutes les singularités sont admises si elles nuisent peu à l'aspect général et n'affectent ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre.</p> <p>Piqûre noire : maximum admis, 2 par lame de parquet massif à rainure et languette ou par frise de parement si parquet contrecollé.</p>
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	non permis
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté les flaches, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 2) est admis.</p> <p>Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 250 mm

- moyenne supérieure ou égale à 450 mm avec moins de 25% des lames de longueur inférieure à 350 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres :
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : **CAMPAGNE** Marquage : **Campagne**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	<ul style="list-style-type: none"> - Nœuds sains et / ou noirs : admis sans limite de nombre - Nœuds ouverts admis si mastiqués avec <ul style="list-style-type: none"> . $\varnothing \leq 35$ mm pour largeur⁽¹⁾ < 120 mm . $\varnothing \leq 50$ mm pour largeur⁽¹⁾ > 120 mm <p>⁽¹⁾ Largeur de la lame si parquet massif à rainure et languette et largeur de la frise de parement si parquet contrecollé</p>
Jaunissement	<p>Toutes les autres singularités, ainsi que les fentes de cœur et les légères imperfections d'usinage pouvant être éliminées au ponçage, sont acceptées à condition que leur importance et leur disposition ne puissent compromettre ni la solidité, ni la durabilité du parquet mis en œuvre.</p> <p>Piqûre noire : maximum admis 2 par lame de parquet massif à rainure et languette ou par frise de parement si parquet contrecollé.</p>
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Toutes les singularités admises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue **pour parquet à pose clouée** :

- longueur minimale : 400 mm

- moyenne supérieure à 900 mm pour largeurs ≤ 120 mm et supérieure à 1200 mm pour largeurs > 120 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : REFLET

Marquage : REFLET

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Nœuds de diamètre inférieur à 30mm permis. Pattes de chat admises
Jaunissement	Permis s'il n'affecte ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Gerces	Permisses si fissures de séchage
Entre-écorces	Permisses si elles n'affectent ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Coup de foudre	Permisses si ces singularités n'affectent ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	Piqûre noire : maximum admis 5 par mètre de parquet massif à rainure et languette ou par mètre de frise de parement de parquet contrecollé.
Altération biologique	
Non permise excepté piqûres noires (maxi 5 par mètre)	
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Toutes les singularités admises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>Flaches admis si largeur inférieure à 20% de la largeur de la lame et au maximum à 30% de la longueur de la lame</p> <p>Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 400 mm
- moyenne supérieure à 900 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : SOLOGNE Marquage : SOLOGNE

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	$\varnothing \leq 25$ mm pour largeur ⁽¹⁾ < 110mm $\varnothing \leq 40$ mm pour largeur ⁽¹⁾ \geq 110mm $\varnothing \leq 70$ mm pour largeur ⁽¹⁾ \geq 150 mm ⁽¹⁾ Largeur de la lame si parquet massif à rainure et languette et largeur de la frise de parement si parquet contrecollé
Cœur étoilé – coup de foudre	Non permis
Gerces	Légères gerces permises
Entre-écorces	Non permise
Ronces et taches	Peu étendues
Pente de fil	Permis
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Rayon médullaire	
Piqures noires	
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
Toutes les singularités admises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Aubier admis (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 2)	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue **pour parquet à pose clouée** :

- longueur minimale : 400 mm
- moyenne supérieure à 900 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés

Appellation : **CHALET**

Marquage : **Chalet**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Admis s'il nuit peu à l'aspect général
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	- Nœuds sains et / ou noirs : admis sans limite de nombre - Nœuds ouverts admis si mastiqués $\varnothing < 50$ mm pour largeur ⁽¹⁾ < 120 mm $\varnothing < 70$ mm pour largeur ⁽¹⁾ > 120 mm ⁽¹⁾ Largeur de la lame si parquet massif à rainure et languette et largeur de la frise de parement si parquet contrecollé
Jaunissement	Toutes les singularités sont admises s'elles nuisent peu à l'aspect général et n'affectent ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre Piqûre noire : maximum admis 2 par lame de parquet massif à rainure et languette ou par frise de parement si parquet contrecollé.
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
Toutes les singularités admises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Aubier admis (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 2)	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue **pour parquet à pose clouée** :

- longueur minimale : 400 mm

- moyenne supérieure à 900 mm pour largeurs ≤ 120 mm et supérieure à 1200 mm pour largeurs > 120 mm

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Éléments de parquets massifs avec rainures et languettes et éléments de parquets contrecollés**

Appellation : **Sélection**

Marquage : **Sélection**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Permis
Nœuds (sains, adhérents)	$\varnothing \leq 20$ mm pour largeur ⁽¹⁾ ≤ 70 mm $\varnothing \leq 25$ mm pour largeur ⁽¹⁾ comprise entre 70 mm et 120 mm $\varnothing \leq 30$ mm pour largeur ⁽¹⁾ comprise entre 120 mm et 170 mm $\varnothing \leq 40$ mm pour largeur ⁽¹⁾ > 170 mm ⁽¹⁾ Largeur de la lame si parquet massif à rainure et languette et largeur de la frise de parement si parquet contrecollé
Jaunissement	Légère
Gerces	Permis si L < 20 mm
Entre-écorce	Non permise
Coup de foudre	Non permis
Ronce	Permise
Pente de fil	Permise
Cœur sain	Non permis
Variation de couleur	Permise
Traces de baguettes	Non permises
Rayon médullaire	Permis
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques Partie 2) est admis.</p> <p>Les flaches sont autorisées sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure de la rainure, ni plus de 20% de la languette.</p> <p>Imperfection d'usinage admise sur la languette sur 20% de la longueur se cela n'empêche pas le montage des lames.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque.

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 250 mm
- moyenne supérieure ou égale à 450 mm avec moins de 25% des lames de longueur inférieure à 350 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Éléments de parquet en bois massif de
recouvrement, blocs anglais compris, avec
système de guidage**

Appellation : **Premier**

Marquage : **Pr-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents)	- Pas de limite de nombre si non groupés : Nœuds sains : $\varnothing \leq 2$ mm Nœuds noirs : $\varnothing \leq 1$ mm (au-delà d'1 mm pas de nœud noir autorisés) - 3 nœuds sains par mètre ou 1 nœud sain si longueur ≤ 40 cm si $\varnothing \leq 8$ mm - Pattes de chat peu apparentes-
Nœuds pourris	Non permis
Jaunissement	Non permis
Gerces	Non permis
Entre-écorces	Non permis
Coup de foudre	Non permis
Ronce	Peu marquée
Pente de fil	Permis sans limite (fil tranché non permis)
Cœur sain	Non permis
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permis
Rayon médullaire	Permis (maille)
Altération biologique	Non permis (piqûres noires non permises)
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté les flaches et l'aubier, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 5) est admis sur une épaisseur ne dépassant pas le milieu de la joue supérieure de la lame.</p> <p>Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 350 mm
- moyenne supérieure ou égale à 550 mm avec moins de 20% des lames de longueur inférieure à 450 mm

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Éléments de parquet en bois massif de
recouvrement, blocs anglais compris, avec
système de guidage**

Appellation : **Rustique**

Marquage : **Ru-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	non permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	$\varnothing \leq 20$ mm pour largeur ≤ 70 mm $\varnothing \leq 25$ mm pour largeur comprise entre 70 mm et 120 mm $\varnothing \leq 30$ mm pour largeur > 120 mm
Jaunissement	Toutes les autres singularités et anomalies, ainsi que les fentes de cœur et les légères imperfections d'usinage pouvant être éliminées au ponçage, sont acceptées à condition que leur importance et disposition ne puissent compromettre ni la solidité, ni la durabilité du parquet mis en œuvre. Piqûre noire : maximum admis 2 par lame. Bois rouge non permis.
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté les flaches, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 5) est admis.</p> <p>Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette.</p> <p>Imperfection d'usinage admise sur la languette sur 20% de la longueur si cela n'empêche pas le montage des lames</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 250 mm
- moyenne supérieure ou égale à 450 mm avec moins de 25% des lames de longueur inférieure à 350 mm

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Éléments de parquet en bois massif de
recouvrement, blocs anglais compris, avec
système de guidage**

Appellation : **Nature**

Marquage : **Na-FCBA**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain traité (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Aubier sain : Permis sans limitation. Aubier foncé : admis s'il nuit peu à l'aspect général (ex : 2 cm de large sur 25 de long dans le sens longitudinal de la lame)
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	- pas de limite de nombre pour les nœuds sains - idem pour les nœuds noirs inférieurs à 1mm. Au-delà d'1 mm pas de nœud noir autorisés. - diamètre maxi pour les nœuds sains : 10 mm - nœuds fendus autorisés si non éclatés
Jaunissement	Toutes les singularités sont admises si elles nuisent peu à l'aspect général et n'affectent ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre Nombre de piqûres noires admises : au maximum 2/lame
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	Non permis
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté les flaches, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>L'aubier sain (sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques partie 5) est admis.</p> <p>Les flaches sont autorisées si leur largeur est inférieure à 10 mm sur 10% au maximum de la longueur de la lame, si elles n'affectent ni la joue supérieure, ni plus de 20% de la languette.</p>	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque

Longueur des lames à coupe perdue pour parquet à pose clouée :

- longueur minimale : 250 mm
- moyenne supérieure ou égale à 450 mm avec moins de 25% des lames de longueur inférieure à 350 mm



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres
Éléments de parquet en bois massif de
recouvrement, blocs anglais compris, avec
système de guidage**

Appellation : **REFLET**

Marquage : **REFLET**

PAREMENT DE L'ELEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Permis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Permis si nœuds sains $\varnothing \leq 15$ mm et nœuds pourris $\varnothing \leq 10$ mm Pattes de chat admises
Jaunissement	Admis si n'affecte ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Gerces	Fissures de séchage admises
Entre-écorces	Admise si n'affecte ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Coup de foudre	Admis si n'affectent ni la solidité ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	Non permise excepté piqures noires (maxi 5 par mètre)
PARTIES NON VISIBLES	
Toutes les singularités admises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Flaches admis si largeur inférieure à 20% de la largeur de la lame et au maximum à 30% de la longueur de la lame Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.	

Les cotes du système d'assemblage rainure et languette respectent les préconisations de la Marque



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres Eléments de parquet mosaïque

Appellation : **Premier**

Marquage : **Pr-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents)	
Nœuds pourris	
Jaunissement	
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permis
Rayon médullaire	Permis (maille)
Altération biologique	Non permis (piques noires non permises)
PARTIES NON VISIBLES	
Excepté l'aubier, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. L'aubier n'est pas permis.	

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres : éléments de parquet mosaïque

Appellation : **Rustique** Marquage : **Ru-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Légères traces admises
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Admis jusqu'à 15 mm de diamètre, à raison d'un seul par lamelle
Nœuds noirs ou fendus	Admis jusqu'à 10 mm de diamètre, à raison d'un seul par lamelle
Jaunissement	Non permis
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permises
Rayon médullaire	Permis
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.</p>	

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres : éléments de parquet mosaïque

Appellation : **Nature** Marquage : **Na-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLÉMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Admis sans limitation
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Non admis
Jaunissement	
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permises
Rayon médullaire	Permis (maille)
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.</p>	



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres : Éléments de parquet mosaïque

Appellation : **Standard**

Marquage : **St-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Admis sans limitation
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Admis jusqu'à 10 mm de diamètre, à raison d'un seul par lamelle
Nœuds noirs ou fendus	Admis jusqu'à 5 mm de diamètre, à raison d'un seul par lamelle
Jaunissement	Non permis
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	Non permises
Rayon médullaire	Permis
Altération biologique	Non permise
PARTIES NON VISIBLES	
Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.	

MARQUE NF PARQUETS

Cahier des charges classements libres : Éléments de parquet mosaïque

Appellation : **AB**

Marquage : **AB-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLÉMENT EN CHATAIGNIER

Singularités	Limites
Aubier sain (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Exclu
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Admis pour 50% des lamelles, jusqu'à 10 mm de diamètre
Nœuds noirs ou fendus	Admis pour 50% des lamelles, jusqu'à 5 mm de diamètre
Jaunissement	Admis pour 50% des lamelles, jusqu'à 50% de la surface de la lamelle
Gerces	Toutes autres singularités sont admises pour 50% des lamelles, si elles ne nuisent ni à la solidité ni à la durabilité du parquet mis en œuvre
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permises
Altération biologique	Non permise

PARTIES NON VISIBLES

Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.
Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Produit de lamparquet massif (Planchette)**

Appellation : **Premier**

Marquage : **Pr-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain	Non permis
Nœuds (sains, adhérents)	- Pas de limite de nombre pour les nœuds sains si non groupés et $\varnothing \leq 2$ mm - Idem pour les nœuds noirs inférieurs à 1 mm. Au-delà d'1 mm pas de nœud noir autorisés.
Nœuds pourris	Non permis
Jaunissement	Non permis
Gerces	Non permis
Entre-écorces	Non permis
Coup de foudre	Non permis
Ronce	Peu marquée
Pente de fil	Permis sans limite (fil tranché non permis)
Cœur sain	Non permis
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permis
Rayon médullaire (maille)	Permis
Altération biologique	Non permis (piques noires non permises)
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Excepté l'aubier, toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. L'aubier n'est pas permis.</p>	

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Produit de lamparquet massif (Planchette)**

Appellation : **Rustique**

Marquage : **Ru-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain traité (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	légères traces admises
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	- diamètre maxi pour les nœuds sains et adhérents : 15 mm - diamètre maxi pour les nœuds noirs et / ou fendus : 10 mm
Jaunissement	Toutes les autres singularités et anomalies, ainsi que les fentes de cœur, piqûres noires et légères imperfections d'usinage pouvant être éliminées au ponçage sont acceptées à condition que leur importance et leur disposition ne puissent compromettre ni la solidité, ni la durabilité du parquet mis en œuvre
Gerces	
Entre-écorces	
Coup de foudre	
Ronce	
Pente de fil	
Cœur sain	
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	
Traces de baguettes	
Rayon médullaire	
Altération biologique	non permis
PARTIES NON VISIBLES	
Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.	



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

MARQUE NF PARQUETS

**Cahier des charges classements libres :
Produit de lamparquet massif (Planchette)**

Appellation : **Nature**

Marquage : **Na-FCBA**

PAREMENT DE L'ÉLEMENT	
Singularités	Limites
Aubier sain traité (traitement selon référentiel NF Parquets en vigueur)	Admis sans limitation, aubier foncé admis
Nœuds (sains, adhérents, pourris)	Pas de limite de nombre pour : <ul style="list-style-type: none"> - Les nœuds sains si non groupés et $\varnothing \leq 2$ mm - Les nœuds noirs inférieurs à 1 mm. Au-delà d'1 mm, pas de nœud noir autorisés.
Jaunissement	Non permis
Gerces	Non permis
Entre-écorces	Non permis
Coup de foudre	Non permis
Ronce	Peu marquée
Pente de fil	Permis sans limite
Cœur sain	Non permis
Variation de couleur (y compris cœur noir, cœur rouge, etc.)	Pas de variation importante
Traces de baguettes	Non permis
Rayon médullaire	Permis (maille)
Altération biologique	Non permis
PARTIES NON VISIBLES	
<p>Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.</p> <p>Aubier admis sous réserve de traitement selon les prescriptions techniques.</p>	